



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

DELIBERATION N° 10

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents :
Votants :
Pour :
Contre :
Abstentions :

L'an deux mille-vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 novembre 2023

Membres présents :

Membres représentés par pouvoir :

Membre absent n'ayant pas donné procuration

Secrétaire de séance :

Madame Marie-José ROQUES, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que la Commune accueille depuis 2022 en résidence permanente la Compagnie de théâtre professionnelle « Jour de Fête » dans des locaux mis à disposition par l'Office 64 de l'Habitat à Huréous.

Elle souligne la volonté de construire avec la Compagnie un véritable projet de coopération culturelle sur le territoire Boucalais qui s'est traduit par la définition d'un plan d'actions sur la période 2023-2025.

Pour rappel en 2023, la Compagnie « Jour de Fête » a commencé à développer des actions autour des 4 axes définis avec la Commune dans le cadre du projet de coopération :

- diffusion et création de spectacles (le Message, Bidea),
- médiation et formation autour des spécificités du jeu en espace public (mise en place d'ateliers de théâtre pour adultes, lancement d'un travail d'écriture au sein des écoles),
- programmation et accueil de spectacles (Margo Chou),
- permanence artistique de la Compagnie dans la Ville (répétitions publiques, collaboration avec la bibliothèque).

Ce projet de coopération singulier entre une Ville et une Compagnie professionnelle a attiré favorablement l'attention du Département des Pyrénées Atlantiques qui a décidé de soutenir financièrement ce projet de territoire en octroyant dès 2023 une aide de 10 000 €.

Une réunion de bilan 2023 a eu lieu avec les services du Département le 27 novembre dernier.

Pour l'exercice 2024, la Compagnie Jour de fête a présenté un budget prévisionnel pour les actions qu'elle souhaite proposer sur le territoire boucalais à travers les actions de médiation, de concertation, de diffusion et de la poursuite du projet de territoire avec les différents opérateurs, partenaires de la Ville et ses habitant.es.

Madame Marie José ROQUES présente les grandes lignes du budget prévisionnel 2024 estimé à 39 510 €, proposé par la Compagnie Jour de Fête.
Il est précisé que ce budget prévisionnel a été présenté lors de la commission « Culture, Patrimoine, Animation, Loisirs » le 7 décembre dernier.

Dès lors, elle propose au conseil municipal de solliciter le Département afin de poursuivre son accompagnement financier pour 2024.

Objet :

Compagnie « Jour de Fête » - Projet de coopération territoriale- Demande d'accompagnement financier du Département pour 2024

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- Approuve le budget prévisionnel 2024 tel que proposé par la Compagnie Jour de fête pour un coût estimatif de 39 510 € ;
- Sollicite un accompagnement financier auprès du Département dans le cadre de ce projet de coopération territoriale pour l'exercice 2024 ;
- Charge M. le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le
Le Maire,**

PROJET